

L'Art à l'école. Bulletin mensuel de la Société nationale ["puis" française] de l'Art à l'école. 1909/03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'Art à l'École

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

L'éducation esthétique

DANS

L'Enseignement secondaire



L'œuvre accomplie dès à présent par la Société de l'Art à l'École encourage à de nouveaux efforts et l'heure paraît propice, au moment où les programmes de dessin viennent d'être réformés, pour plaider auprès de nos amis la cause de l'enseignement secondaire.

Si l'enseignement secondaire est privilégié, ce n'est certes pas au point de vue de l'éducation esthétique. Ni les bâtiments qui abritent nos lycées et collèges, ni les leçons qui y sont données, ne s'inspirent d'un souci d'art ou de beauté.

Il est des lycées magnifiques comme il est de belles écoles; mais plusieurs de ces établissements fastueux sont mal adaptés à la vie scolaire et, en face d'eux, il est des bâtiments vieux, laids, malsains, anciens collèges de jésuites, anciens couvents peu ou point transformés, dont des raisons d'économie mesquine prolongent indéfiniment la survie.

La Société de l'Art à l'École trouverait là un premier motif d'intervention. Il nous appartient d'agir pour hâter la disparition des locaux condamnés; ce serait une œuvre plus utile encore et plus difficile que d'obliger les architectes à garder, dans les édifices à construire, le souci rationnel de leur destination.

Pour la décoration intérieure et extérieure, fixe ou mobile, des administrateurs et des professeurs ont déployé une activité exemplaire ou méritoire. Ils sont, par malheur, l'exception. Les budgets des lycées ne comportent pas de crédits pour la décoration et les proviseurs, surtout depuis l'autonomie, sont préoccupés uniquement d'économies à réaliser. Les professeurs zélés pour l'art ne sont pas fort nombreux: ils sont paralysés par l'inertie générale et, quand ils tentent quelque chose, s'ils ne

rencontrent plus les résistances systématiques du passé, ils n'ont à escompter que les cotisations, nécessairement médiocres et précaires, de leurs élèves.

L'intervention de la Société de l'Art à l'École ne saurait, en ces matières, avoir pour objet d'imposer un programme général et uniforme de décoration et de faire décréter, par voie administrative, une œuvre qui ne peut s'accomplir que par de libres initiatives locales. Mais il serait possible d'offrir un concours pratique, de donner des indications utiles et des directions. Surtout une intervention auprès de l'autorité universitaire supérieure serait efficace si elle avait comme résultat de faire savoir aux administrateurs que leur activité sera la bienvenue et aux professeurs qu'ils n'ont à redouter aucune entrave.

J'arrive à la tâche la plus ardue et la plus nécessaire.

L'enseignement secondaire ne connaît qu'un ordre de beauté: la beauté littéraire. On y dépense des trésors d'ingéniosité pédagogique pour initier les esprits les plus obtus au sens du style. Point de candidat au baccalauréat qui ne soit en mesure de dissertier bien ou mal sur le génie des classiques. Mais jamais un élève ne regarde, sous la direction d'un professeur, un tableau ou une statue.

L'Université n'éveille pas chez ses pupilles le sentiment de la forme. Elle ignore les chefs-d'œuvre de la plastique. L'histoire de l'art figure comme enseignement facultatif dans les lycées de jeunes filles, elle est absente des programmes des lycées de garçons. Quant à la musique on ne paraît même pas en soupçonner l'existence.

Peut-être sommes-nous à la veille d'une rénovation. M. Pottier a expliqué, dans le dernier *Bulletin*, avec une lucidité magistrale, la réforme qui vient d'être opérée dans les programmes du dessin et les espérances nouvelles que l'on forme sur un enseignement dont la portée éducative fut jusqu'ici presque nulle. A ce progrès s'en enchaîneront, peut-

être, d'autres; il appartient à la Société de l'Art à l'École d'y concourir.

L'action sera délicate et complexe. Il serait nécessaire d'agir auprès du public, d'intéresser l'opinion, de s'adresser aux autorités compétentes. D'autre part, sans attendre que l'opinion se soit émue, que le ministère ait nommé des commissions, il serait, semble-t-il, utile de constituer, parmi les membres de notre Société, un comité d'études. Ce comité travaillerait à peu près de la même manière que le comité libre pour la réforme du mariage. Il essaierait de mettre les questions au point et élaborerait, sinon des plans complets, au moins des projets viables. Il préparerait une méthode d'enseignement d'histoire de l'art, discuterait les moyens d'introduire l'étude de la musique. Les idées se préciseraient ainsi et la réalisation officielle en serait plus aisée.

Ces remarques, volontairement abrégées, rencontreront, nous l'espérons, dans la Société de l'Art à l'École, un accueil favorable. Les professeurs de lycées et collèges qui ont adhéré à notre œuvre et qui figurent nombreux dans nos comités locaux ou régionaux, témoignent assez de dévouement à la cause de l'école primaire pour espérer en retour le concours sympathique de tous nos collègues.
— LÉON ROSENTHAL.



Distinctions et Encouragements



OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE: M^{me} Jeanne Girard, inspectrice des écoles maternelles de Paris, membre du Conseil d'administration.

OFFICIER D'ACADÉMIE: M. André Vinay (section de Caudebec-en-Caux).

TOURING-CLUB DE FRANCE. — *Trois Manuels de l'Arbre* et *trois Manuels de l'Eau*. — Section d'Angoulême. — Section Saint-Quentinoise.

Des Manuels ont été, en outre, décernés depuis le dernier Conseil à MM. Arthur Stockman (section parisienne) et Henri Collin (section de Pontivy).

DIPLOMES DE MÉRITE: section d'Angoulême.



Un arbre c'est une personne; un arbre qu'on a planté, c'est un ami. — Gabriel VIAUD.

Une Exposition internationale d'Art enfantin



Le Comité lorrain de l'Art à l'École a, sur la proposition de M. Paul Bourguin, décidé l'organisation, à l'exposition de Nancy, d'une manifestation internationale de l'Art enfantin. Des démarches sont faites auprès de l'Administration de l'exposition pour que la salle où seront placées les œuvres des jeunes artistes voisine la classe modèle installée par les soins du Comité lorrain. Le succès obtenu par la dernière exposition similaire, qui a eu lieu à Paris, à la mairie du 6^e arrondissement, est un garant certain du succès de l'entreprise.

J'ai, pour ma part, constaté l'an dernier, au cours de visites d'écoles, la patience des maîtres et maîtresses et l'ingéniosité des petits élèves. En particulier, dans l'école de filles de M^{me} Salomon, rue des Pyrénées, dans l'école maternelle de M^{me} Fourcade, avenue Daumesnil, et dans l'école de garçons de M. Benassy, rue Michel Bizot, j'ai vu ce que pouvaient produire menottes délicates de petites filles, plumes ou crayons alertes de petits garçons, habilement dirigés par des éducateurs dont la fermeté éclairée sait encourager le goût naturel, l'esprit d'initiative des enfants.

L'exposition enfantine de Nancy aura le succès qu'elle mérite; il sera dû, certes, au zèle et à l'expérience éclairée de ses organisateurs, mais une grande part aussi en reviendra aux petits artistes, et à leurs maîtres. Et par maîtres, je n'entends comme véritablement dignes de ce nom, que ceux qui sont capables de diriger les enfants vers la vérité réelle et vivante, par l'observation personnelle, et non de les conduire par la main vers une vérité factice et de convention, indépendante du caractère et du tempérament de chacun.

Tous documents ou objets devront être adressés à M. Paul Bourguin, au Comité lorrain de l'Art à l'École, rue Hermitte, 11, à Nancy, avant le 10 mai prochain.

Nous espérons les envois nombreux, variés, faits à souhait pour le plaisir des yeux et de l'esprit et la collaboration active de tous les membres de la Société. — J. CHAUVISÉ.



Au lieu d'imposer à la jeunesse l'étude prématurée, la répétition continue du passé, ne serait-il pas mieux de la placer le plus tôt possible en face de la nature, afin qu'elle y cherche, avec un esprit sincère, une imagination fraîche et indépendante, des éléments nouveaux pour de nouvelles conceptions? — LECOQ DE BOISBAUDRAN.